

Éléments de correction

TG n°1 : Rédiger une synthèse / La gouvernance dans les sociétés coopératives

Document 1 : Qu'est-ce qu'une société coopérative ?

Q1) Points communs : Impératif de profitabilité ; Salariés ; Existence d'un dirigeant ; Partage du profit ; mêmes statuts juridiques (SARL, SAS, SA).

Différences : Les sociétés coopératives ont une gouvernance démocratique, ce qui n'est pas le cas des entreprises classiques ; Les salariés sont associés majoritaires ; Les sociétés coopératives affectent prioritairement leurs résultats pour maintenir l'emploi et assurer le projet d'entreprise ; Le dirigeant d'une sociétés coopératives est élu par les salariés ; Partage du profit équitable entre les salariés et les réserves de l'entreprise.

Q2) Dans une sociétés coopératives, ce sont les salariés qui ont un rôle renforcé dans la gouvernance de l'entreprise. Dans une entreprise classique, les salariés appliquent la politique pour atteindre les objectifs fixés par les dirigeants dans l'intérêt des propriétaires, alors que dans les Scop, la gouvernance décentralisée est plus démocratique et permet aux salariés de participer aux orientations stratégiques de l'entreprise et d'être associé au partage du profit.

Q3) Si les sociétés coopératives ont besoin de dégager un profit, comme n'importe quelle entreprise, elles cherchent à l'atteindre d'une façon démocratique (c'est-à-dire en faisant participer toutes les parties à la prise de décisions), et elles vont ensuite l'affecter à des fins de protection des emplois et de maintien ou développement de l'activité à long terme plutôt que la rémunération d'actionnaires à court terme.

Document 2 : Population et performance des Scop en 2017

Q1) C'est dans le secteur des services que les Scop sont les plus représentées. En effet, près de 50 % des sociétés coopératives existantes en 2017 sont des entreprises de services, d'après le site les-scop.coop.

Q2) Les plus gros chiffres d'affaires des Scop sont réalisés dans les secteurs de l'industrie et de la construction (chacun représentant près de 30 % du chiffre d'affaires total des Scop en 2017), du fait de la taille des marchés de ces activités et leur forte intensité capitalistique (coûts de production élevés du fait des machines et des matières premières) qui génère des chiffres d'affaires élevés (mais pas forcément des profits élevés une fois déduits les investissements et réglé les fournisseurs). Vient ensuite le secteur des services, qui réalise environ 22 % du CA total des Scop en 2017, du fait du grand nombre de Scop dans ce secteur à forte intensité travaillistique.

SYNTHÈSE

Les sociétés coopératives sont des sociétés coopératives et participatives c'est-à-dire des entreprises privées qui produisent des biens et services à partir de travail, capital et matières premières. Nous allons d'abord les présenter puis insister sur les spécificités de leur gouvernance.

Les sociétés coopératives sont des entreprises dont le fonctionnement interne diffère de celui des entreprises classiques. Il en existe deux sortes : les Scop (sociétés coopératives et participatives) et les Scic (Société coopérative d'intérêt collectif). Ces sociétés ne distinguent pas les propriétaires des salariés. En effet, ces parties prenantes ont des intérêts similaires et donc convergents. Ainsi, les relations entre les acteurs sont fondées sur la coopération, dans le but d'atteindre des objectifs communs tels que la pérennité de l'activité et le maintien des emplois plutôt que l'enrichissement maximal d'une minorité d'actionnaires. Cela permet notamment de limiter les conflits dans le partage des richesses créées par l'entreprise. En outre, on trouve des Scop dans tous les secteurs de l'économie, de l'agriculture à l'action sociale et le commerce mais aussi dans l'énergie, le transport et l'industrie ou le bâtiment. En 2017, si près de 50 % des Scop sont des entreprises de services, 40% du chiffre d'affaires total est réalisé par des Scop de l'industrie et du bâtiment. Les Scop les plus connues sont les banques comme le Crédit agricole ou le Crédit mutuel, les magasins Leclerc ou encore Intersport, ou encore la coopérative de fabrication de thé et d'infusion 1336.

Les sociétés coopératives disposent d'une gouvernance spécifique, décentralisée, qui associe l'ensemble des parties prenantes de l'entreprise. Ainsi, les propriétaires ne sont pas extérieurs à la vie de l'entreprise, puisque les salariés détiennent au moins 51 % du capital de l'entreprise. Ils disposent également d'un pouvoir déterminant, puisqu'ils représentent 65 % des droits de vote. Cette responsabilité accrue du rôle des salariés dans la prise de décisions doit être un moyen pour l'entreprise de s'organiser de façon à répondre à ses besoins d'investissement et de rémunération des salariés. C'est ainsi que le partage des bénéfices (ou profit) est réalisé de façon équitable, puisqu'une part est attribuée aux salariés sous forme de participation et d'intéressement, une autre leur est versée sous forme de dividende, et une dernière est consacrée à alimenter les réserves de l'entreprise. Ce mode démocratique de partage du profit et de gouvernance de l'entreprise est permis par le fait que dans les sociétés coopératives, "une personne = une voix" et non "une action = une voix" comme dans les entreprises traditionnelles. Ainsi par exemple, une société coopérative préférera investir à long terme plutôt que de licencier pour accroître les dividendes versés à court terme comme cela peut être le cas dans les SA non coopératives où le pouvoir est centralisé entre les mains des seuls actionnaires qui peuvent faire passer leur enrichissement personnel avant la pérennité de l'entreprise.

Les sociétés coopératives sont donc un mode original de gouvernance décentralisée qui permet de faire entrer la démocratie dans l'entreprise et de réconcilier apporteurs de capitaux, managers et salariés.